

**C. En cas de colocation,**

**souscription par le bailleur d'une assurance pour le compte des colocataires <sup>(6)</sup> :**  oui  non

1. Montant total annuel récupérable au titre de l'assurance pour compte des colocataires (en Euros)<sup>(7)</sup> :

2. Montant récupérable par douzième (en Euros) :